

Guyane : l'Etat met le diocèse sur la paille

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 19 mai 2014



Le conseil général de Guyane a décidé de ne plus payer le salaire des prêtres, jusqu'alors rémunérés par l'Etat, comme en Alsace et en Moselle. **Mgr Emmanuel Lafont**, évêque de Cayenne, a reçu un courrier le 14 mai 2014, lui indiquant que les 26 prêtres recevant actuellement un salaire du conseil général avaient été rayés d'office à partir du 1er mai dernier. Pour mémoire, le diocèse possède un régime propre qui remonte à une Ordonnance de Charles X de 1828, en vertu de laquelle le clergé catholique -- et lui-seul -- est rémunéré par (à l'époque) le Gouverneur, et aujourd'hui le Conseil général. L'Ordonnance de Charles X n'a jamais été abolie, et est donc toujours en vigueur, ce que naguère le Conseil d'Etat a rappelé. Les prêtres sont donc jusqu'à maintenant rémunérés par l'état, comme en Alsace et en Moselle.

Non seulement le diocèse a reçu la nouvelle de cette radiation a posteriori, avec 14 jours de retard. Mais, le conseil général continuerait de verser le salaire de l'évêque de Cayenne ! Il s'agit là d'une décision non négociée et qui met brutalement le diocèse dans une situation impossible.

Alain Tien-Long, président du conseil général, membre du parti indépendantiste guyanais est un proche de **Christiane Taubira**. De là à y voir une attaque contre l'Eglise, il n'y a qu'un pas.